

# RÈGLEMENT GRAPHIQUE LES MARTRES-DE-VEYRE

Version approuvée du 29/01/2026  
Échelle : 7300

# 4-1 APP

**Habillage**

- Limite de Mond'Arverne Communauté
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Bâtiment
- Bâtiment récemment construit
- Terrain de sport
- Cimetière
- Voie ferrée

**Inscriptions graphiques**

- Petit patrimoine local L. 151-19
- Arbre remarquable L.153-23
- Haie (à préserver, à compléter ou à créer) L.151-23
- Linéaire commercial
- Pelouse sèche L.151-23
- Zone humide L.151-23
- Périmètre de protection des plans d'eau L.151-23
- Patrimoine végétal et paysagé L.151-23
- Bois et bosquets L.151-23
- Zone d'intérêt viticole L.151-23
- Emplacement réservé

**Zonage**

- Zone urbaine de centre bourg
- Zone urbaine d'habitat
- Zone urbaine sensible
- Zone urbaine d'équipement
- Zone d'activité
- Zone urbaine mixte
- Zone à urbaniser
- Zone agricole constructible
- Activité existante isolée
- Zone de reconquête agricole
- Zone agricole
- Zone naturelle
- Zone d'accueil et d'habitat des gens du voyage
- Zone de jardins
- Zone de sports et de loisirs
- Zone naturelle d'équipements touristiques
- Zone naturelle protégée

Libellé	Dénomination
1AUg	Zone à urbaniser pour l'habitat
A	Zone agricole
Aa-1*1	Activité existante isolée
Aa-5*1	Activité existante isolée
Ac	Zone agricole constructible
Ar	Zone de reconquête agricole
N	Zone naturelle
Nh-1*4	Zone d'accueil et d'habitat des gens du voyage
Nh-1*5	Zone d'accueil et d'habitat des gens du voyage
Nj	Zone de jardins
NI-2*5	Zone d'activités de pleine nature
Np	Zone naturelle protégée
Nt	Zone naturelle d'équipements touristiques
Uc	Zone urbaine de centre-bourg
Ue	Zone urbaine d'équipement
Ug	Zone urbaine d'habitat
Ui	Zone d'activités
Ui-2	Zone d'activités mixte
Ui-3	Zone d'activités en tissu urbain
Um	Zone urbaine mixte

Libellé	Surface (m <sup>2</sup> )
ER - Agrandissement de la station d'épuration	53297,88
ER - Création d'une voirie en lien avec le futur quartier 1AUG	1117,58
ER - Elargissement de voirie	187,54
ER - Elargissement de voirie	1721,27
ER - Elargissement de voirie	1206,27
ER - Elargissement de voirie	1311,05
ER - Elargissement de voirie	2614,91
ER - Mise en place d'une coulée verte	66291,89

